

Le Varron

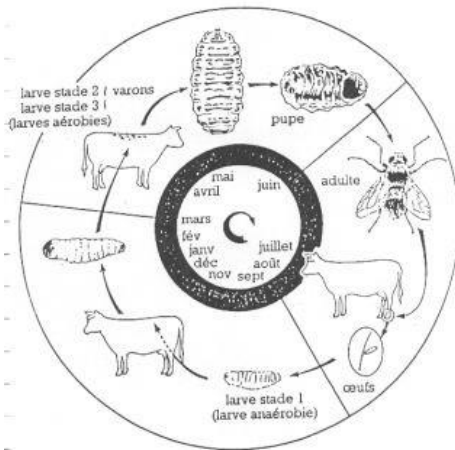
Dans notre département, ces appellations sont délivrées par le GCDS sous couvert d'un STC Régional (Schéma Territorial de Certification). Nos cheptels ont l'appellation de « cheptel assaini en varron » sur leur ASDA depuis le 06/10/2005.

1- Généralités

Le varron est le nom donné aux derniers stades larvaires d'une mouche qui pond ses œufs sur les bovins.

Dès l'éclosion, les premières larves pénètrent et migrent jusqu'à sortir sous la peau de l'hôte, qu'elles trouvent en provoquant une inflammation : l'hypodermose.

L'hypodermose est une myiase interne : les larves se développent et creusent leur trajet dans les muscles, dans le canal rachidien le long de la moelle épinière, dans la paroi de l'œsophage.

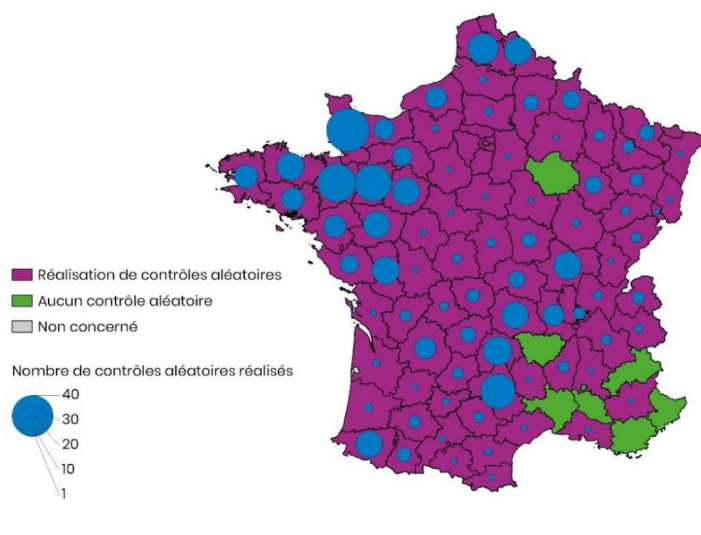


Chez les bovins, l'hypodermose entraîne des pertes liées à la baisse de la production laitière et au ralentissement de la croissance des jeunes. En outre, les animaux parasités par le varron sont plus fragiles et réceptifs aux infections. Plus rarement, la libération de toxines à partir des larves entraîne la mort subite des animaux parasités ou des troubles neurologiques graves. Enfin, la sortie au printemps des larves détériore de manière irrémédiable le cuir.

2- Bilan annuel GDS France

Le territoire français est considéré zone assainie de Varron (taux d'infestation des cheptels mis en évidence par le plan de contrôle aléatoire strictement inférieur à 5 % pendant 2 années consécutives) et pour conserver ce statut une surveillance est réalisée chaque année sur les cheptels bovins.

Contrôles aléatoires



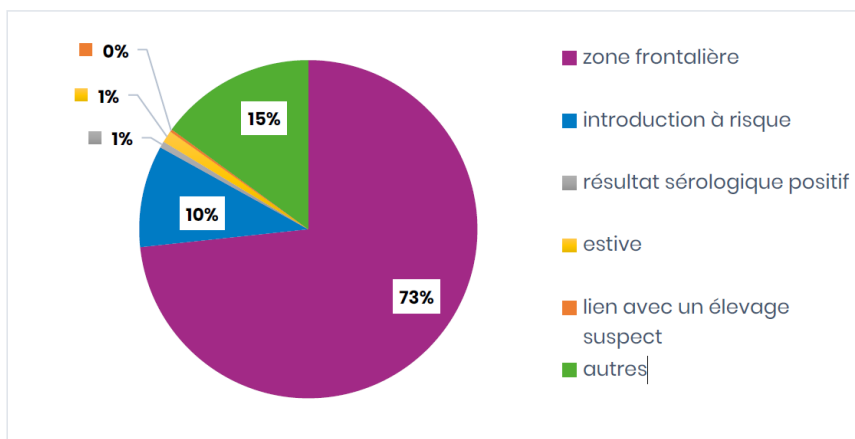
Pour la campagne 2020-2021, 1258 cheptels étaient programmés et 1075 cheptels ont effectivement été contrôlés soit 85,5% de l'échantillon.

La carte ci-contre présente les départements ayant réalisé des contrôles sérologiques aléatoires avec le nombre de contrôles effectués.

Contrôles orientés

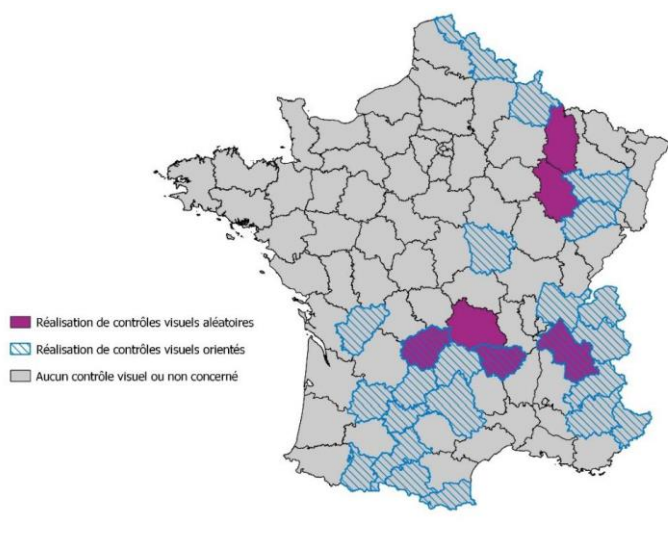
Lors de la campagne 2020-2021, 1879 cheptels étaient programmés en contrôle orientés et 1653 ont été effectivement réalisés.

Les raisons de ces contrôles orientés réalisés sont les suivantes :



La catégorie « autres » regroupant notamment les cheptels à fort taux de rotation, voisins de cheptels considérés à risque, élevages bio, cheptels n'ayant pas réalisé les contrôles les années précédentes, ...

Contrôles visuels



En complément ou en remplacement des contrôles sérologiques, des contrôles visuels sont réalisés et ils peuvent être aléatoires ou orientés.

Pour la campagne 2020-2021, 41 contrôles visuels aléatoires étaient programmés : 29 ont réellement été réalisés, soit 71 %, dont 4 en zone frontalière.

162 contrôles visuels orientés étaient programmés : 142 ont été réalisés soit, 88%

Gestion des introductions

Tout bovin introduit dans une exploitation est soumis à un traitement hypodermicide, sauf s'il répond à l'une des conditions de dérogation suivantes :

- Il provient d'un cheptel qualifié « assaini en varron » ou d'un « cheptel indemne de varron », conformément au cahier des charges,
- Il est introduit dans un troupeau d'engraissement dérogatoire détenant des bovins uniquement en bâtiment fermé,
- Il s'agit d'un bovin né après le 31 octobre de l'année précédente et introduit avant le 1er mars de l'année

Lors de la campagne 2020-2021 on recense 1 395 019 bovins introduits dont 4 273 étant considérés à risque.

Résultats de la surveillance

	Contrôle sérologique aléatoires	Contrôles sérologiques orientés	Contrôles visuels aléatoires	Contrôles visuels orientés
Nbre de contrôles réalisés	1075	1653	29	142
Nbre de résultats séropositifs /suspensions	2	8	0	1

Ces contrôles complémentaires ont permis d'infirmer les résultats séropositifs obtenus initialement. Une hypothèse, dans certains cas, pourrait être une réaction croisée avec l'hypoderme des Cervidés, piste sur laquelle travaille le LNR-varron.

Conclusion : *Aucun foyer n'a donc été détecté sur le territoire lors de la campagne de surveillance varron 2020-2021, que ce soit dans le cadre des contrôles aléatoires ou orientés. Le statut « assaini » de la France est maintenu.*

(Source graphiques et textes : GDS France)

3- La certification des cheptels en Corrèze

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépistage sur sang et sur lait	Cheptels en contrôles aléatoires			
	9 négatifs/14	15 négatifs/20	11 négatifs/21	16 négatifs/19
	Cheptels en contrôles orientés			
	17 négatifs/22	16 négatifs/22	15 négatifs /17	14 négatifs/17
Contrôles visuels	<i>10 visites pour des cheptels qui n'ont pas fait de prises de sang dans la période prévue.</i>	<i>7 visites pour des cheptels qui n'ont pas fait de prises de sang dans la période prévue. 3 cheptels sans bovins. 1 cheptel fermé</i>	<i>8 visites pour des cheptels qui n'ont pas fait de prises de sang dans la période prévue. 2 cheptels sans bovins. 1 cheptel avec bovins de -24 mois 1 cheptel fermé</i>	<i>3 visites pour des cheptels en contrôle orienté qui n'ont pas fait de prises de sang dans la période prévue.</i>